

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

Olanguina, le 26 Mai 2023

**ADDITIF N° 003/AD/C.OLANGUINA/MAF /SG/2023 DU 26 Mai 2023_ RELATIF AUX
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N°11, N12 RESPECTIVEMENT POUR :**

1-LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ARCHITECTURE ET/OU BET EN VUE DU CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE

2- LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DOUZE (12) LOGEMENTS DE TYPE T2, T3 ET T4 DANS LA COMMUNE D'OLANGUINA, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

1-AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 11 ,N12

A- L'heure d'ouverture des plis est revue et complétée dans les deux des ANGLAIS et FRANÇAIS à 15Heures et l'heure limite de dépôt des offres sont harmonisée à 14h le 30 Mai 2023 au siège du **FEICOM à MIMBOMAN YAOUNDE (ancien site).**

B-AU LIEU DE/INSTEAD OF

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures accordées par la Commission ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Absence dans l'offre technique d'une rubrique « organisation, plan d'action et Planning de mobilisation du personnel » ;
- Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre financière incomplète.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET
AFAMBA

COMMUNE D'OLANGUINA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

OLANGUINA COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

LIRE PLUTOT/READ INSTEAD

14.1 Critères éliminatoires

- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures accordées par la Commission ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;
- Absence dans l'offre technique d'une rubrique « organisation, plan d'action et Planning de mobilisation du personnel » ;
- Non satisfaction d'au moins 70 % des critères essentiels ;
- Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- Offre financière incomplète ;
- La non-conformité de la caution de soumission.

C- CCAP

VISA MINMAP

La transmission de tout décompte à l'organisme de paiement, sera subordonnée au visa préalable de l'Autorité Contractante, après avis de la Brigade de Contrôle de l'Exécution des Marchés. Pour cela, chaque copie du constat des travaux et de l'attachement correspondant devra lui être antérieurement transmise ou remise sur le site des travaux.

NB : DECRET N 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des Marchés Publics doit être pris en compte pour les résiliations.

NB : LES PLANS TYPES DE LA CITE MUNICIPALE SONT JOINTS EN ANNEXE



Fait à OLANGUINA le 26 Mai 2023

Copies

PREFET/MAP;
DDMINMAP/MAF;
DDMINEPAT/MAF;
PCIPM/Olanguina ;
Archives/Chronos

Alphonse Didier Bikoula